

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019**

**54x19**

### **FERME PÉDAGOGIQUE MUNICIPALE :** **TARIFICATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES** **POUR LES USAGERS HORS COMMUNE**

La ville des Pennes Mirabeau dispose sur son territoire d'une ferme pédagogique située dans le quartier de la Renardière.

Ce site est géré dans sa globalité par le Pôle Jeunesse, Citoyenneté, Handicaps et plus précisément par le service de la ferme pédagogique.

L'enjeu est de développer de nouvelles actions qui visent à sensibiliser la population à l'environnement à travers diverses animations. Il convient de préciser que les usagers hors communes sont aussi concernés par ces dernières.

Pour information il s'agit d'animations relatives à l'accueil de groupes et de classes hors communes en semaine durant le temps scolaire (en fonction des disponibilités de planning) autour de la thématique de la ferme :

#### A - La médiation animale :

Cette méthode favorise les liens naturels et bienfaisants entre les enfants/adultes et les animaux. Un agent de la ferme pédagogique a été formé à cette pratique et possède les compétences précises afin d'encadrer ces ateliers.

#### B- Accueil des classes :

L'objectif est d'initier au monde animal à travers différents ateliers. Les enfants pourront soigner, nourrir et échanger avec les animaux en fonction de la thématique choisie par l'enseignant : animaux, découverte du jardinage, habitat des animaux, jardin aromatique-floral, alimentation.

L'accueil de groupe mobilisant le personnel de la ferme de façon plus importante il est proposé de tarifier les activités décrites ci-dessus comme suit :

<b>Période</b>	<b>Accueil hors commune</b>	<b>Tarifs</b>
Temps Scolaire – Durée 1h 1 fois par semaine	Groupes jusqu'à 20 – tarif à l'année	200,00 €
Temps Scolaire – Durée 3h	Classes jusqu'à 30 – à chaque visite	70 €

L'encaissement sera effectué auprès du régisseur de recettes du CALM

Ce document a été soumis à la commission Jeunesse, Citoyenneté, Handicaps qui s'est réunie le mercredi 20 mars 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de l'argumentaire ci-dessus :

- APPROUVE le principe d'organiser une tarification spécifique pour les hors communes à la ferme pédagogique

- APPROUVE les tarifs ci-dessous :

<b>Période</b>	<b>Accueil hors commune</b>	<b>Tarifs</b>
Temps Scolaire – Durée 1h 1 fois par semaine	Groupes jusqu'à 20 – tarif à l'année	200,00 €
Temps Scolaire – Durée 3h	Classes jusqu'à 30 – à chaque visite	70 €

- PRÉCISE que la recette sera constatée à l'article 70632

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA